



# UFRCBA actualités

Vers le 6<sup>ème</sup> congrès de l'UFRCBA

Numéro 11  
Octobre 2017

## Trois ans après EL SHEMS

L'UFR vient de tenir sa dernière commission exécutive avant son 6<sup>ème</sup> congrès qui se tiendra à HYERES du 16 au 20 octobre devant 67 camarades.

Nous sommes donc à l'heure du bilan : avons-nous mené à bien les décisions prises par notre 5<sup>ème</sup> congrès ? Que devra-t-on corriger et comment ? Autant de questions qui seront débattues et tranchées par le congrès.

Ce numéro d'UFRCBA Actualités a pour ambition de donner les éléments nécessaires à la réflexion sur les actions que nous avons menées pour enrichir les débats du congrès et insuffler le dynamisme indispensable à la nouvelle direction qui en sortira. Dynamisme d'autant plus indispensable que la classe ouvrière est confrontée à une des plus violentes attaques qu'elle n'ait eu à subir depuis la libération.

Il ne s'agit pas de se courber sous l'averse, rien ne s'arrangera tout seul. Comme ce fut le cas dans ces moments graves que la classe ouvrière a dû surmonter, il faut se tenir debout et dire non, non à la finance reine, non au détricotage de notre système de protection sociale, non à la casse des solidarités. Il nous faut expliquer autour de nous la nécessité de résister à l'ultra libéralisme. Le rapport sur l'actualité sociale de Pascal et l'article de Pierre sur les ordonnances nous y aideront.

**Michel Diamantis**  
**Secrétaire général**

## Au sommaire :

Depuis le dernier congrès	page 1
Actualité sociale	page 2
Commissions santé	page 5
Commission publication	page 6
Commission renforcement	page 7
Commission formation	page 8
Politique antisociale	page 9
Morts au travail	page 12



Journal réalisé par la commission publication de l'UFRCBA : Robert BRUN (animateur), Jean-Claude GUERINEAU, Pierre LE PAGE.

Directeur de la publication :  
Michel DIAMANTIS

UFRCBA Case 413 - 263 rue de Paris,  
93100 MONTREUIL

# Actualité sociale

*Pascal LEBLEU, membre du bureau de l'UFRCSA*

## Election présidentielle

Depuis le printemps, la France a choisi un nouveau président. Pas PRESIDENT comme le camembert moelleux à cœur, mais soi-disant, un président de la République pour faire une politique jeune et fringante qui devrait insuffler du neuf dans notre vieille démocratie.

Emmanuel MACRON n'a pas été élu grâce à son programme politique. Il a bien joué un coup de poker et il a gagné face à Marine LE PEN qui lui servait d'épouvantail.

Avec un programme qui préconise des baisses d'impôts pour les plus aisées, la réduction du déficit pour assurer la solvabilité budgétaire et la hausse de certains investissements publics, il va avoir besoin de ressources supplémentaires ou d'une baisse d'autres dépenses publiques, comme la baisse des APL par exemple.

## Loi travail

Le nouveau gouvernement s'est mis au travail pour répondre uniquement aux revendications patronales et notamment à celles du Medef. La première est la réforme du code du travail.

L'idée est de dire que les droits collectifs sont à l'origine du chômage. L'objectif est de renvoyer à l'entreprise toute une série de né-

gociations.

Il s'agit d'avoir un code du travail par entreprise. La porte est ouverte à tout.

Cette réforme reprend la loi El Khomri où elle s'était arrêtée et finit de casser le code du travail.

C'est très grave, c'est une contre-révolution.

- Un salarié pourra être licencié s'il refuse de travailler plus, en vertu d'un accord d'entreprise.
- Les CDD pourront être renouveler sans limite.
- La barémisation des indemnités prud'homales permet les licenciements abusifs.

Le revenu des travailleurs va aussi être affecté. Il pourra y avoir une remise en cause des primes d'ancienneté ou du travail de nuit.

Des féministes dénoncent les conséquences pour les femmes. Les salariés les plus touchés par la réforme sont ceux en CDD ou travaillant dans des petites entreprises, deux catégories où les femmes sont surreprésentées. Plusieurs mesures vont donc peser particulièrement sur elles et accroître les inégalités professionnelles.

Des droits familiaux pourront être remis en cause par accord d'entreprise, comme les congés enfant malade, l'allongement du congé maternité ou l'allègement du

*Emmanuel MACRON n'a pas été élu grâce à son programme politique. Il a bien joué un coup de poker et il a gagné face à Marine LE PEN qui lui servait d'épouvantail.*

# Actualité sociale

suite

**La hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) de 1,7 fera que le taux de 6,6% passera à 8,3%**

**Elle va frapper les retraités ayant un revenu fiscal de plus de 1 200€ par mois ou 1 838€ pour un couple.**

temps de travail des femmes enceintes.

Les syndicats sont niés et contournés et le rôle des représentants du personnel est affaibli.

La réforme MACRON du code du travail va avantager les patrons qui estiment qu'il faut dégager des bénéficiaires sur le dos des salariés. Ils auront les moyens de le faire et les autres, dans un univers très concurrentiel, seront obligés de s'aligner.

## Fusion des IRP

La CGT rejette toute fusion des IRP (DP, CE, CHSCT)

Depuis décembre 1993, à la demande du patronat, en particulier avec la première DUP Balladur, puis par les lois Rebsamen, Macron et El Khomri, les droits des IRP n'ont cessé d'être attaqués. Le gouvernement par ordonnance, alors que toutes les organisations syndicales y sont opposées, envisage de fusionner les instances représentatives du personnel et d'affaiblir considérablement les prérogatives du CHSCT. Celui-ci est un outil efficace pour combattre les mauvaises conditions de travail, les maladies professionnelles et autres pathologies qui apparaissent également lors de la retraite.

## Réforme des retraites

Les retraités n'ont pas été oubliés par le gouvernement. La hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) de 1.7 fera que le taux

de 6,6% passera à 8,3%

Elle va frapper les retraités ayant un revenu fiscal de plus de 1200€ par mois ou 1838€ pour un couple. L'annonce de la baisse des APL de 60€/an pour les personnes qui bénéficient d'un logement social. va encore accentuer la baisse du pouvoir d'achat des retraités.

Depuis quelques années nous assistons à une campagne médiatique qui présente les retraités comme des privilégiés. Pourtant selon l'INSEE le montant moyen des pensions était de 1 322€, sachant que 500 000 d'entre eux ne perçoivent que 800€ et 10% seulement disposaient d'un revenu supérieur à 3 250€ par mois, un montant supposé être le début de l'aisance.

Alors que le profit des plus grandes fortunes françaises augmente, les populations mondiales subissent les attaques des marchés financiers qui vont imposer au monde leur vision de la société. En Allemagne, la colère des retraités prend de l'ampleur. Dans ce pays que les médias nous montrent toujours en exemple, la retraite moyenne s'élève à 1 100€, mais c'est souvent beaucoup moins. Près de 1 million d'entre eux sont aujourd'hui contraints de travailler faute de pension suffisante.

## Crise des EHPAD.

La loi dite d'Adoption de la société au vieillissement (ASV) adop-

## Actualité sociale

*suite*

***Le gouvernement va continuer ses réformes pour casser notre système social, les débats à l'assemblée sur les comptes de l'assurance maladie vont débiter et la réforme des retraites est déjà en vue.***

tée par l'ancien gouvernement et du décret d'application publié en décembre 2016 instituent un nouveau mode de calcul pour les budgets des EHPAD.

Auparavant, leur budget était négocié avec le conseil départemental et l'agence régionale de santé (ARS) et selon les particularités de la maison de retraite et de ses résidents.

Dorénavant, les conseils départementaux distribueront un budget dépendance moyen entre toutes les EHPAD, sans tenir compte des disparités entre les établissements du département ni de leur statut (public, associatif, privé).

La réforme de la tarification se traduit dans tous les EHPAD par une réduction drastique des dotations budgétaires, tout cela alors que l'état a baissé ses dotations aux départements de 11 milliards d'euros ces cinq dernières années, dans le cadre du Pacte de responsabilité.

Les responsables syndicaux s'inquiètent que la situation aboutisse à la suppression de 2 à 300 emplois dans les EHPAD publics et contribue à détériorer les conditions d'accueil des résidents, voire à remettre en cause leur sécurité. Le blocage des pensions et la baisse de l'APA ont des conséquences difficiles pour les résidents qui sont obligés de faire ap-

pel à leur famille pour payer leur loyer.

Les EHPAD sont en crise. La détérioration des conditions de travail, de la prise en charge des résidents et le nombre de personnes âgées dépendantes accueillies se sont accentués, entraînant une dégradation de la situation dans les établissements.

Cette loi est passée discrètement dans les syndicats et les adhérents des sections de retraités ne veulent pas trop savoir ce qu'ils vont devenir. En Normandie il y a eu une demande d'information plus spécifique sur cette loi en complément des articles généralistes, mais nous n'avons pas su faire et il était parfois difficile de ne pas pouvoir répondre aux questions de nos retraités.

Le gouvernement va continuer ses réformes pour casser notre système social, les débats à l'assemblée sur les comptes de l'assurance maladie vont débiter et la réforme des retraites est déjà en vue. Il va falloir que nous restions unis. Quand il y a une convergence d'opinion toute initiative est bonne à prendre. Il faut faire des mobilisations globales et ne pas regarder qui est à l'initiative. Si c'est une bonne idée il faut y aller. Nous devons rester unis.

# Rapport de la commission santé - protection sociale

Gérard GARNON, membre de la CE de l'UFRCBA

Compte rendu de la commission « Santé - protection sociale » du mandat donné par le 5ème congrès

La reconnaissance et le suivi au titre AT-MP des maladies professionnelles des militants en retraite

## **2015 : La mise en place**

La commission formée de trois membres du collectif étudie le contenu d'un flyer SMPP (Suivi médical post professionnel). Le but est de former les militants futurs retraités et de les aider à préparer leur dossier. En informant les actifs sur leurs droits à un SMPP il s'agit aussi de créer les conditions de la continuité syndicale en soulignant que le combat ne s'arrête pas au départ à la retraite.

Une table ronde sur le SMPP organisée lors du comité général d'ARRAS a lancé la campagne en adoptant un plan de travail.

Trois réunions ont été nécessaires pour parvenir à ce guide, dont une avec les camarades du collectif fédéral « santé au travail » piloté par Laurent ORLICH. Nous avons établi un calendrier pour que cet outil puisse être diffusé au plus vite dans toutes les structures fédérales.

## **2016 : Premiers résultats**

La sortie d'un flyer décliné en une version UFR et une destinée aux CHSCT a permis de rencontrer des syndicats d'entreprises. Parmi les points positifs, citons :

- Une meilleure connaissance des conditions de travail dans les entreprises (suivi des expositions à des produits dangereux) ;
- La récupération du dossier médicale personnel avant le départ à la retraite ;
- La prise de conscience de la nécessité de revendiquer une visite médicale de fin de carrière ;
- La nécessité d'interpeller la Sécurité sociale sur le droit au SMPP.

A la suite du comité général de Saint-Nazaire, notre commission s'est engagée à participer au collectif fédéral « santé au travail » (4 réunions). Nous y avons apporté notre expérience, nos témoignages afin de permettre aux militants de mieux prendre leur santé en main. Le SMPP permet le repérage des pathologies à un stade précoce, l'obtention d'une réparation du préjudice subi.

## **2017 : travail avec le collectif fédéral « santé au travail »**

Participation de notre commission à des journées d'information en :

- Mars – Risques et reconnaissance de la pénibilité ;
- Avril – Risques psycho-sociaux et handicap au travail ;
- Décembre – Colloque sur la santé mentale au travail et ses conséquences en retraite.

Les outils sont maintenant là. Ils ont été testés. Il sera de la responsabilité de la prochaine direction de les déployer largement.

# Rapport de la commission publication

*Robert BRUN, membre du bureau de l'UFRCSA*

*Durant ce mandat nous avons réalisé 9 RCB et 11 Actu, soit en moyenne 3 par ans alors que nos objectifs étaient de 4.*

*Donner envie de lire et nos rédacteurs ont l'impératif d'écrire pour être lu.*

## Bilan de notre activité. Nos publications

Le bureau a décidé d'une ligne éditoriale et de la mise en place d'un collectif pour réaliser d'abord « RCBA » auquel est venu s'ajouter « UFRCSA-Actualités ».

### RCBA

Chacun de ces deux titres a sa spécificité. RCB s'adresse à tous les adhérents. Il a la mission de porter l'action revendicative de l'UFR, la bataille idéologique, l'information sur les droits sociaux et divers aspects culturels, notamment l'histoire des luttes de notre secteur.

### UFRCSA-Actualités

Cette publication est destinée aux bureaux des sections professionnelles et multiprofessionnelles ayant des adhérents de notre fédération. Sa mission est de contribuer à établir un lien d'activité entre la direction de l'UFR et les sections pro et multipro concernées. Pour cela il fait connaître les travaux de l'UFR en particulier les débats et les décisions de la CE. Il fait connaître notre situation en forces organisées. Il propose des outils pour travailler. Il propose des articles approfondis sur différentes questions, ainsi que des informations utiles. Nos deux publications ont un im-

pératif : donner envie de lire et nos rédacteurs ont l'impératif d'écrire pour être lu.

Durant ce mandat nous avons réalisé 9 RCBA et 11 Actu, soit en moyenne 3 par an alors que nos objectifs étaient de 4.

- Pour RCB avec deux dates principales, janvier et septembre et deux autres possibles, avril et novembre.
- Pour Actu, dans la quinzaine qui suit la CE. Parvenir à ce résultat suppose rigueur et méthode... sur la durée, c'est ce qui est le plus difficile.

Sur quelques aspects : si au plan idéologique nous avons régulièrement apporté des arguments travaillés sur l'actualité, nous ne nous sommes pas suffisamment investis sur des questions de fond : la lutte des classes et le dialogue social, les droits individuels et les droits collectifs, l'action revendicative et l'exigence d'une société débarrassée de l'exploitation de l'homme par l'homme, etc.

Il faut aussi développer nos informations sur les bonnes expériences, sur les résultats de notre activité, sur les droits sociaux des retraités. Enfin nous devons élargir le cercle des rédacteurs afin d'avoir un bon réservoir et une variété de style favorisant l'intérêt pour la lecture.

# Rapport de la commission renforcement

*Alain HOFFECARD, membre du bureau de l'UFRBCA*

***Très peu de section se sont accaparées le lan de travil sur le renforcement. Nous pensons que la commission n'a pas assez insisté, lors des réunions de la CE UFR , pour que le plan proposé évolue et vive.***

Nous sommes à quelques semaines de la fin de la mandature du 5ème congrès UFR, un bilan s'impose. Celui-ci permettra à la nouvelle commission qui sera mise en place lors du 6ème congrès de tirer tous les enseignements qui s'imposent en terme de renforcement.

Dès le début de la mandature en décembre 2014 un plan de travail a été élaboré par la commission, celui-ci devait permettre de dégager des pistes auprès des sections syndicales retraités, afin de renforcer ces dernières.

Ce plan de travail devait évoluer au fil des années, le premier bilan que nous pouvons en tirer est que très peu de sections s'en sont accaparées. Nous pensons que la commission n'a pas assez insisté, lors des réunions de la CE UFR, pour que le plan proposé évolue et vive.

La commission a diffusé plusieurs

documents tels que :

- Le cahier orga
- La fiche d'activités
- De nombreux bilans et réflexions sur le renforcement durant la mandature et cela lors des réunions de la CE UFR .

Force est de constater, que tant que les membres de la CE UFR, les sections en région ne prendront pas plus en compte la question du renforcement, nos effectifs resteront stables dans un premier temps.

Ne laissons pas perdurer cette situation. Nous courrons à la catastrophe. De plus, il serait important que les cotisations syndicales soient versées régulièrement, parce que nous devrions, normalement, vivre avec nos cotisations syndicales.

Pour conclure la commission voudrait faire un souhait « que la prochaine CE UFR soit un peu plus partie prenante du renforcement ».

*Voir les effectifs page 11*

## ***Présidence des commissions statutaires***

**Mandats et votes**

**Christian BLICQ**

**Candidatures**

**Michel DIAMANTIS**

**Amendements**

**Jean-Claude GERINEAU**

# Rapport de la commission formation

*Christian BLICQ, membre du bureau de l'UFR CBA*

***L'objectif de cette commission était de former les retraités mais aussi de sensibiliser les camarades proches de la retraite sur l'intérêt de la continuité syndicale.***

En préambule, je précise que cette commission a été mise en place au moment de ma cooptation au bureau, lors du comité général d'Aras en mai 2015.

L'objectif de cette commission était de former les retraités mais aussi de sensibiliser les camarades proches de la retraite sur l'intérêt de la continuité syndicale.

Pour cela les cibles étaient et sont les relais fédéraux US / UR et les syndicats d'actifs.

Un autre objectif était de former nos militants qui tiennent des permanences sur

- Le montage des dossiers retraite ;
- L'évolution négative des réformes successives cela afin de bien répondre aux publics.

Au-delà de ces objectifs, il s'agissait surtout de susciter des réactions de contestation en direction

des politiques qui d'année en année réduisent les droits des retraités.

Nous avons pu avoir des résultats, Rhône, Paris, les Vosges. Dans chaque cas les formations dispensées ont été aménagées selon la demande et sur des initiatives locales.

Au regard de nos objectifs cela reste insuffisant.

La prochaine CE de l'UFR devra se doter d'un collectif plus étoffé et de formations «pot commun». Il faudra savoir répondre au cas par cas. Mais aussi et surtout nous avons besoin d'une volonté politique de la fédération via ces relais fédéraux, via des démarches communes.

S'agissant d'aspects revendicatifs et du renforcement, cette question ne peut rester de la seule responsabilité de l'UFR.

## ***Secrétaires de séances au congrès***

<b>17 octobre</b>	<b>Gérard GARNON Bruno GOURDON</b>
<b>18 octobre</b>	<b>Christian BLICQ Gérard MORLIER</b>
<b>19 octobre</b>	<b>Marie-Anne RIALLAND Georges MOSSET</b>

# Réflexions sur la politique antisociale de MACRON

*Pierre LE PAGE, membre de la CE de l'UFRCBA*

***Le gouvernement veut nous imposer par ordonnance un processus de destruction des acquis sociaux qui n'entend pas s'arrêter là.***

Les éléments du chantier actuel de casse sociale initié par Macron et son gouvernement sont maintenant connus.

Pour l'essentiel, ils portent sur :

- La fusion des Instances Représentatives du Personnel (DP, CE et CHSCT)
- La limitation des indemnités prud'homales autant sur leur contenu que sur leurs délais de prescription.
- Attaque contre le CDI par la création d'un CDI de chantier qui ne sera qu'un CDD camouflé.
- Possibilité de prolongation de CDD sur une période de 5 ans.
- Référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur.
- Limitation de la représentation syndicale dans les petites entreprises.
- Simplification des règles de licenciement pour le grand bonheur du patronat.
- Affaiblissement de notre protection sociale par le remplacement de la cotisation par l'impôt (augmentation de la CSG de 1,7% qui concernera bon nombre de retraités).

Pour compléter le tableau, s'ajoutent quelques autres dispositions qui vont, encore rendre plus difficiles les conditions de vie des salariés quel que soit leur âge.

***Un processus de régression sociale à contrario de l'histoire.***

Après la loi El Khomri de l'an dernier dont le point majeur était l'inversion de la hiérarchie des

normes, faisant passer la convention collective après l'accord d'entreprise, ce qu'on veut nous imposer par ordonnance est un processus de destruction des acquis sociaux qui n'entend pas s'arrêter là.

La loi Travail 2017 de Macron s'inscrit dans un cycle de contre-réformes agressives contre les salariés dans une série identifiée par l'ANI en 2013, les lois Macron et Rebsamen en 2015, suivi de la loi El Khomri l'an dernier.

Ce cycle n'est pas en phase d'achèvement puisque le chef de l'Etat annonce déjà s'attaquer aux régimes spéciaux afin de continuer la casse sociale allant encore plus en deçà qu'un alignement par le bas des différents régimes existants. Son slogan pourrait être celui utilisé lors des grandes braderies : Tout doit disparaître ! Dans le cas présent rien ne doit entraver la recherche du profit maximal pour la finance et les actionnaires.

Notre Sécurité Sociale est également dans son collimateur puisqu'une « réforme » est déjà annoncée, notamment sur son mode de financement. La cotisation prélevée sur le travail risque de céder sa place à un impôt payé par les contribuables donc par nous. Ce qui allègera, une fois de plus, la contribution patronale. Sur ce sujet nous avons, nous retraités, toutes les raisons de nous

# Réflexions sur la politique antisociale de MACRON

*suite*

***Qui va assurer le financement du dispositif social, donc nos retraites, puisque ces emplois sont exonérés de cotisations comme le sont de plus en plus les patrons ?***

inquiéter du fait de l'éclatement des contrats de travail pérennes remplacés par la flexibilité du travail et les petits boulots prévus par cette loi dont font partie notamment les Uber et les autoentrepreneurs. C'est ce genre d'activités que l'on propose de généraliser.

Qui va assurer le financement du dispositif social, donc nos retraites, puisque ces emplois sont exonérés de cotisations comme le sont de plus en plus les patrons ? Le SMIC, cette disposition qui, jadis représentait un seuil pour protéger les bas salaires devient, suite aux compressions salariales pratiquées depuis maintenant plus d'une décennie, un obstacle trop protecteur du montant de la fiche de paie. Lui aussi doit être « réformer » puisqu'il est devenu un obstacle à la descente en apnée des salaires.

Voilà un travail de plus que le Jupiter de l'Élysée se propose de confier au Hercule de Matignon. Cette réforme consistant à baisser le SMIC se justifie dans la stratégie macronienne à partir du moment où l'essentiel des contrats de travail deviennent précaires.

Toutes ces lois s'inscrivent dans un même processus : anéantir le résultat des luttes étalées sur 120 années et qui ont constitué un code du Travail protecteur pour les salariés. Luttés diverses décou-

lant d'une activité syndicale de terrain menées par des militants conscients de leur positionnement de classe et, pour la majorité d'entre eux, armés de l'éclairage marxiste sur le processus de leur exploitation. Ces luttes, ponctuées par de grandes actions revendicatives ont conduit, rappelons-le, à la conquête de tous nos acquis sociaux actuels.

***Les richesses issues des progrès scientifiques et leurs applications techniques doivent abonder la politique sociale !***

A l'opposé de la civilisation du partage que doit permettre celle du numérique, de l'informatique et de la robotique, malgré l'accumulation de richesses qui, bien réparties pourrait satisfaire tous nos besoins matériels, la finance aidée par ses sicaires du genre Macron, veut au contraire, imposer un retour aux conditions de vie pré-dix-neuvième siècle pour le monde du travail et nous retraités qui en sommes issus.

Les moyens financiers pour satisfaire les besoins sociaux du peuple existent, prenons pour exemple les 53 milliards d'euros distribués en 2016 aux actionnaires du CAC40, 53 milliards stérilisés ou évaporés dans les paradis fiscaux. Autant d'argent, entre autres, qui manquent pour satisfaire nos besoins économiques et sociaux.

## Réflexions sur la politique antisociale de MACRON

*suite*

***Notre mobilisation doit être très puissante et être à hauteur des risques qui menacent notre modèle social !***

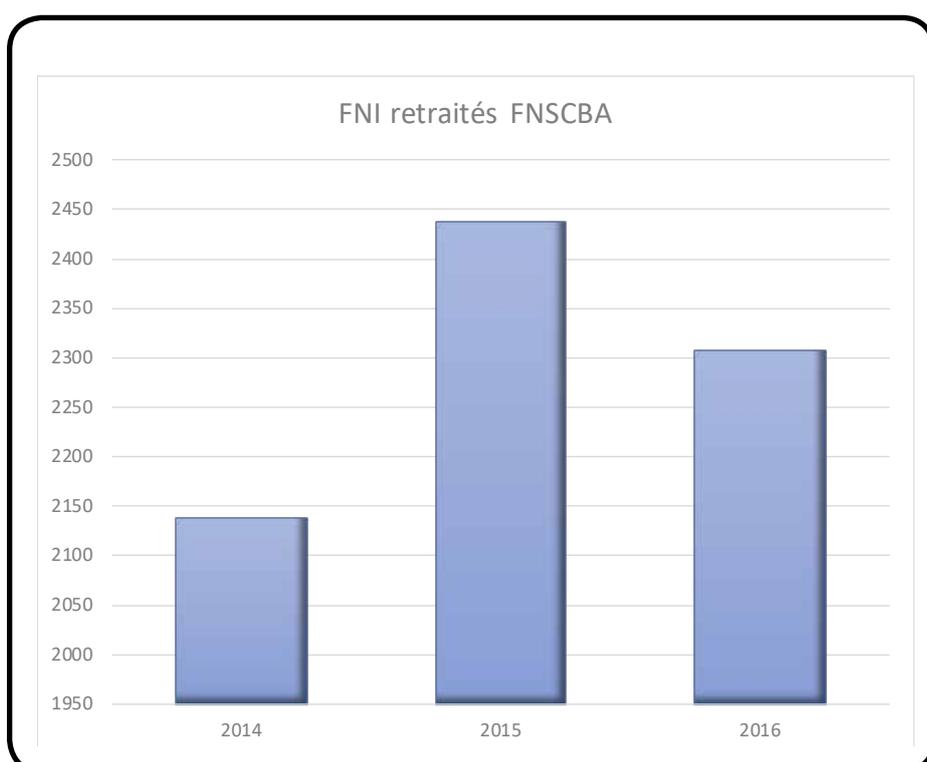
En conclusion sur cette question concernant le financement de notre protection sociale : oui les moyens financiers existent, disons-le haut et fort !

Cette contre-révolution, ce coup d'état antisocial mené par Macron et son gouvernement aux ordres de la finance, doivent être combattus. Toutes ces lois qui s'accumulent n'ont d'autres objectifs que de rendre encore plus féroce l'exploitation de l'homme par l'homme au seul profit d'une minorité de nantis. Quelle farce que de prétendre lutter contre le chômage en mettant en place des dispositifs développant celui-ci par

la destruction du dispositif social protecteur de la vie des salariés.

Notre mobilisation doit être très puissante et être à hauteur des risques qui menacent notre modèle social ! Pour sa réussite il convient de nous armer d'un argumentaire solide, d'expliquer et réexpliquer autour de nous pour convaincre de la nécessité d'entrer dans l'action.

Les manifestations du 13 septembre initiées par la CGT, par leur ampleur, ont été un encouragement pour donner un élan encore plus puissant à cette lutte qui doit aboutir au retrait de cette loi scélérate. Continuons dans cette voie !



## Morts au travail

**En France, chaque jour de travail, en moyenne, un ouvrier de la construction meurt sur un chantier.**

A quelques heures de l'ouverture du congrès de l'UFRCSA, le 16 octobre à 16h, nos camarades niçois rendrons **hommage aux neuf ouvriers morts sur le chantier de l'aérodrome de Nice le 16 octobre 1979**. La fédération sera représentée par Bruno BOTHUA.

Ce 16 octobre 79, en dépit des demandes des IRP, la direction avait refusé de d'arrêter le chantier.

Aujourd'hui comme en 1979 on sacrifie souvent la vie des ouvriers sur l'autel du profit.

Au même moment, les ordonnances Macron amputent le code du travail de possibilités d'intervention des IRP et dissolvent les CHSCT dans une représentation unique.

Le journal «Nice Matin» a publié, il y a quelque temps, ce témoignage d'un rescapé :

*« Il était à peu près 13 h 45, j'allais décharger mon semi. »* Jean-Claude Morini n'est pas près d'oublier ce 16 octobre 1979. Conducteur d'engins dans le bâtiment, ouvrier de l'entreprise Spada, il avait alors 27 ans et travaillait sur le chantier d'extension de l'aéroport. Jacques Vesque, aujourd'hui à la retraite, était à ses côtés : *« Nous étions chacun dans un camion lorsque tout est parti... »*

En un instant des millions de tonnes de remblais ont été englouties par la mer.

La digue en construction qui, au bout des pistes d'atterrissage, devait abriter le futur port de commerce de Nice, s'est effondrée ce 16 octobre 1979. Emportant à jamais neuf vies. Jean-Claude Morini et Jacques Vesque ne

l'ont pas oublié. Ils sont les deux seuls rescapés de la catastrophe. Trente ans après, ils témoignent.

*« Tout d'un coup la piste s'est effondrée derrière nous »,* raconte Jean-Claude, 57 ans. *« Nous n'avions aucune solution de repli »,* ajoute son collègue. Les deux hommes comprennent alors très vite qu'un drame est en train de se nouer : *« J'ai vu les pelleteuses du chantier se faire emporter les unes après les autres, poursuit Jean-Claude. Je suis descendu de mon camion et j'ai couru en bout de digue. J'ai enlevé ma veste. Je me suis allégé le plus possible. Et, puis je me suis jeté à l'eau avant que la terre ne se dérobe sous mes pieds. »*

Les corps de six ouvriers ont été extirpés des eaux, trois autres n'ont jamais été retrouvés et à Antibes, une octogénaire s'est retrouvée mortellement piégée par la déferlante qui a suivi l'effondrement. Car ce colossal glissement de terrain a provoqué un véritable tsunami (ci-dessous).

Il faut dire que, chaque jour, plus de quarante mille tonnes de remblais étaient déversées sur ce chantier d'extension dont la folle ambition n'était autre que de combler la mer. C'était sans compter avec la structure géologique des fonds marins qui tombent à pic.

*« Il avait plu quinze jours durant, se souviennent encore Jacques et Jean-Claude. Chaque jour, on constatait que des bouts de digue étaient emportés. On avait même alerté nos délégués du personnel. Mais les patrons n'avaient pas voulu arrêter le chantier... »*

**Extrait de «Nice Matin», édition du vendredi 16 octobre 2009**